2026 | 10e édition

Portrait social

Caf du Rhône | Données au 30 juin 2025



52 % PERSONNES COUVERTES

434 000 ALLOCATAIRES

Dans le Rhône, en juin 2025, plus de **999 000 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 52 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 42 % à 54 % selon les communautés de communes.

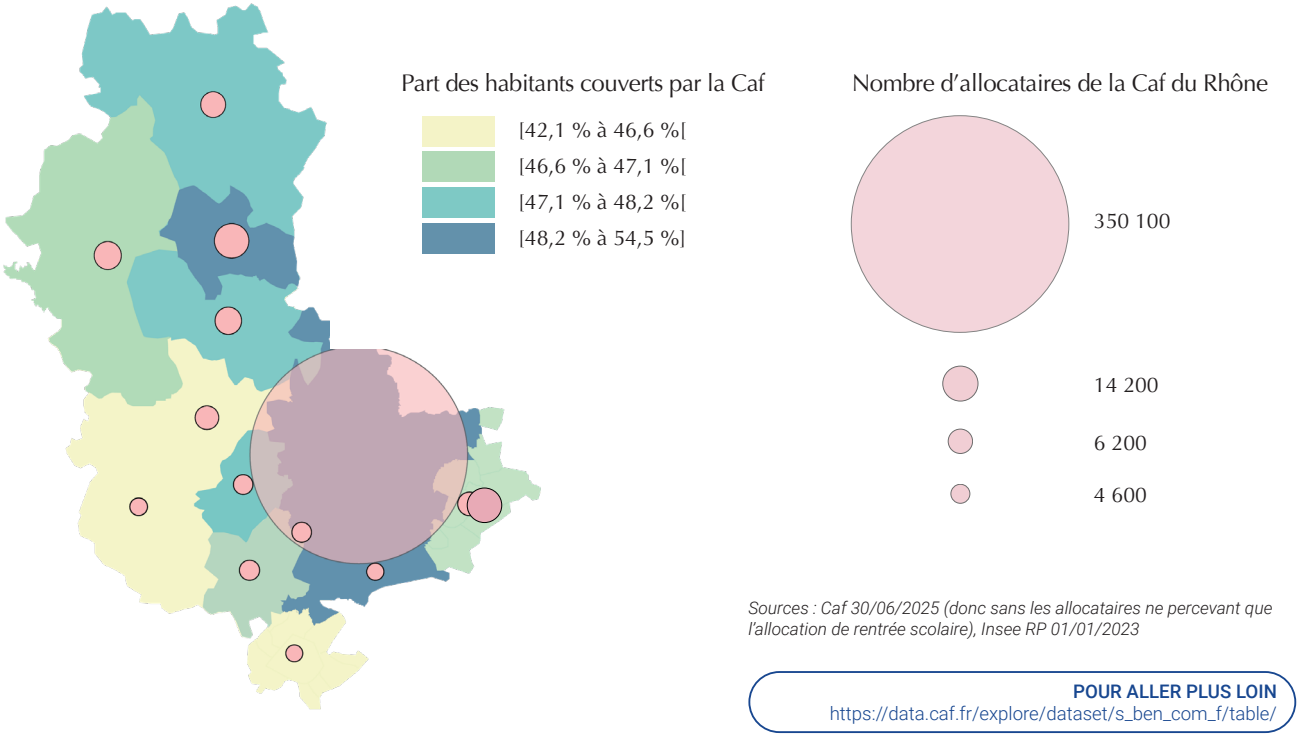
Le département se caractérise par une importante proportion d'allocataires isolés (50 % dans le Rhône contre 47 % au niveau national). Les familles avec au moins un enfant représentent 45 % de l'ensemble des allocataires du Rhône (49 % au niveau national). Parmi elles, 29 % sont des familles monoparentales (33 % au niveau national).

Une moyenne d'environ 57 000 étudiants bénéficient d'une aide, soit 13 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 12 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national).

123 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 131 000 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



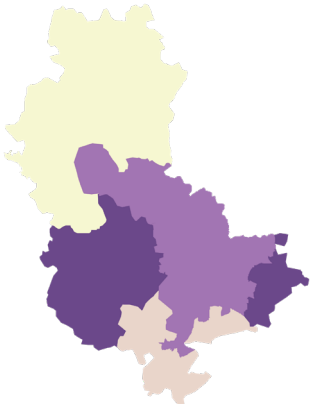
Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

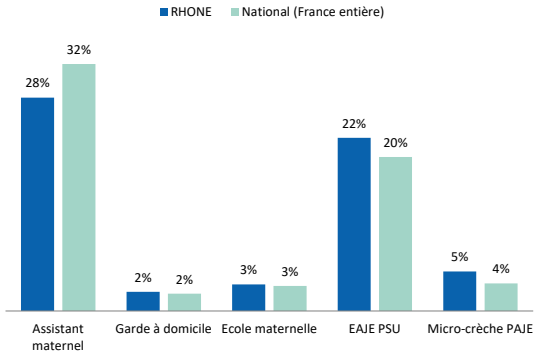
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



[49,1 % à 56,8 %[
[56,8 % à 60 %[
[60 % à 62,1 %[
[62,1 % à 70,6 %]

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acoss, Drees, MSA 2023

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acoss, Drees, MSA 2023

La Caf du Rhône soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, **41 800 places sont disponibles pour les familles**. Le Rhône a une capacité d'accueil de **61 places offertes pour 100 enfants**, soit une offre identique à la moyenne nationale.

Dans le département, les assistants maternels proposent 18 900 places, soit **28 places pour 100 enfants** (32 % au niveau national).

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et micro-crèches s'élève à 18 800 places, soit 27 % de l'offre globale.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

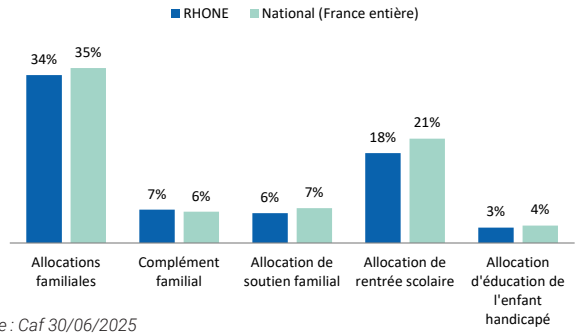
PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.

Enfance et parentalité

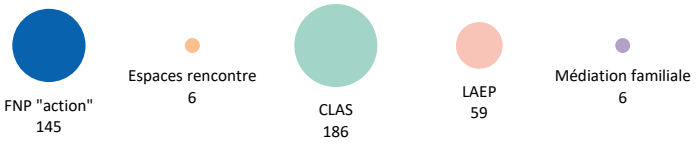
Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 30/06/2025

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **34 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant et 7 % obtiennent un complément familial,
- **18 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire** pour les enfants,
- **6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant** privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

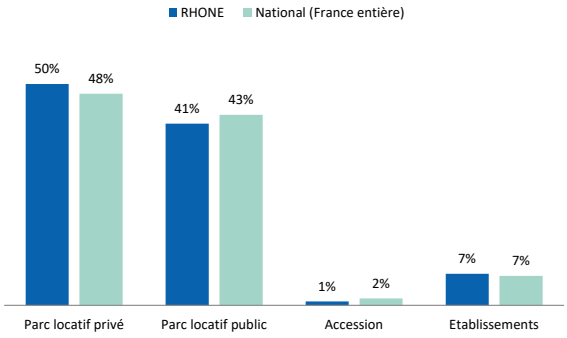
FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 30/06/2026

En juin 2025, 200 600 foyers ont reçu au moins une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 373 000 personnes, soit 20 % de la population totale du département (contre 16 % au niveau national).

41 % de la population du Rhône bénéficiaire d'aides au logement vit dans le parc locatif public (43 % au niveau national).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille s'engage de façon constante. Sur le territoire rhodanien, cette mission se traduit par le versement :

- du **revenu de solidarité active** (RSA) à **47 900 foyers** sur le territoire du Rhône, ce qui représente 11 % des foyers allocataires du département (13 % au niveau national) ;
- **de la prime d'activité à 132 000 allocataires**, soit 31 % des foyers allocataires du département (33 % au niveau national).

La prime d'activité soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 11 900 foyers en juin 2025.

35 000 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'**allocation aux adultes handicapés** (AAH). 58 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein ce qui signifie qu'elles ne disposent pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

47 900	20 %	57 %	10 %
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS	SONT DES PERSONNES ISOLÉES	SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



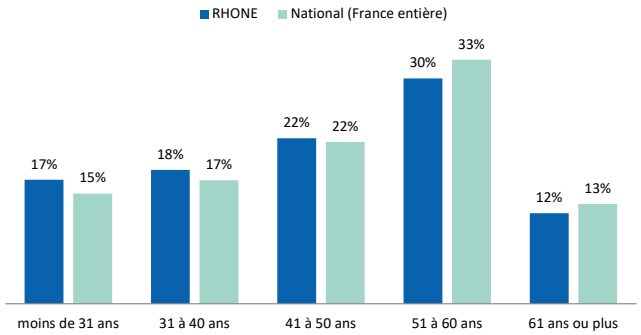
ZOOM | AAH

Allocation aux adultes handicapés

35 000 personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés dans le Rhône en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 29,3 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 835 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Le montant de l'allocation différentielle correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

Âge des bénéficiaires



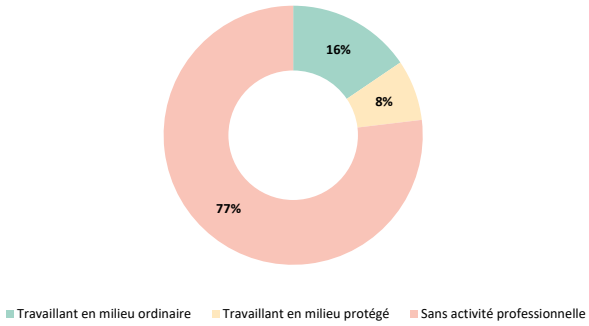
Source : Caf 30/06/2025

Les bénéficiaires de l'AAH du Rhône présentent un profil globalement plus jeune que celui observé au niveau national.

Ainsi, 35 % d'entre eux ont 40 ans ou moins, contre 32 % à l'échelle nationale. À l'inverse, la part des bénéficiaires âgés de plus de 51 ans est moins élevée dans le Rhône (42 %) qu'au niveau national (46 %).

Par ailleurs, une majorité des bénéficiaires (84 %) ne compte aucun enfant à charge, une proportion proche de celle observée au niveau national (85 %). En outre, plus de la moitié d'entre eux (51 %) présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 %, soit une part supérieure à la moyenne nationale, établie à 47 %.

Activité des bénéficiaires



Source : Caf 30/06/2025

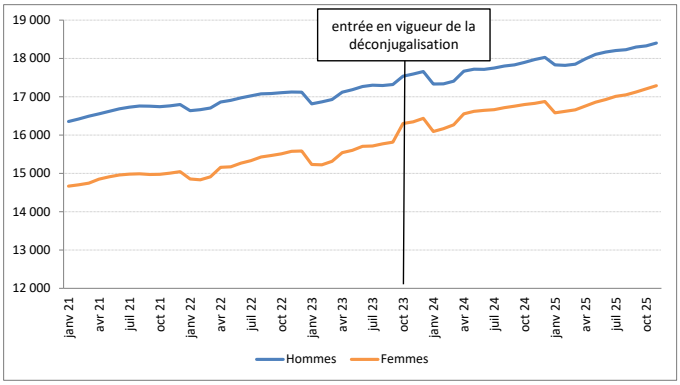
Bien que la majorité des bénéficiaires de l'AAH n'exercent pas d'activité professionnelle (77 %), ceux du Rhône sont proportionnellement plus nombreux à être en emploi qu'au niveau national, que ce soit en milieu ordinaire ou protégé. En effet, 24 % des bénéficiaires occupent un emploi dans le département, contre 21 % à l'échelle nationale.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

L'évolution réglementaire appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



**23 % des allocataires AAH du département sont en couple.*

Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Rhône

Caf du Rhône

www.caf.fr | data.caf.fr